

PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 1^{er} juin 2018

Présents :

C. RICHEL	R. MITHIEUX	C. LAMY			J. ROL
L. CLARET	D. ROMAGNOLI	C. QUOBEX	G. DARVES-BLANC	B. FORTIN	M. R. CHEMINAL
	S. NEGRELLO		C. MERMILLOD- BLONDIN		V. HACHET
	A. POËNSIN	M.C. LATHOUD A partir du point 2	O. GRUMEL	L. MOLIN	

Absents représentés :

Monsieur Gilles VAUSSENAT donne pouvoir à Madame Jacqueline ROL.
Madame Fabienne PACCOUD donne pouvoir à Monsieur Christophe RICHEL.
Madame Hélène COCHET donne pouvoir à Madame Sandrine NEGRELLO.
Monsieur Jean-Philippe PERRIN donne pouvoir à Monsieur Valentin HACHET.
Monsieur Frédéric MEYRIEUX donne pouvoir à Monsieur Roland MITHIEUX.
Madame Catherine DANEL donne pouvoir à Monsieur Alain POËNSIN.

Madame Catherine QUOBEX a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 18 mai 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des 22 membres en exercice.

ADMINISTRATION GENERALE

2) Installation d'une conseillère municipale

Monsieur le Maire rappelle la démission de Monsieur Jean-Jacques FRESKO et installe dans ses fonctions Madame Marie-Christine LATHOUD, candidate suivante sur la liste Saint-Baldoph Construisons l'Avenir. Le Conseil municipal est donc à nouveau au complet.

3) Plaine des sports – Présentation des conclusions de l'étude programmatique

Madame Danielle ROMAGNOLI présente au Conseil municipal les conclusions de l'étude programmatique de développement et d'aménagement de la Plaine des sports, assistée par Madame Sophie DAVID du bureau d'études TEKHNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation des conclusions de l'étude.

Le dossier sera présenté en réunion publique mercredi 13 juin à 19h dans le local associatif du Frainet.

PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE

4) Restauration scolaire – Autorisation de signer les marchés de fourniture

Madame Camille LAMY donne au conseil municipal les résultats de la consultation engagée pour la fourniture des denrées nécessaires à la restauration scolaire, présentés à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 mai 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'autoriser à signer les marchés de fourniture de repas et de pain correspondants :

- avec la société LEZTROY pour le lot n° 1 (prix de 3.65 € HT le repas maternelle, 3,80 € HT le repas primaire),
- avec la SARL ISAGE pour le lot n°2 (prix de 1.20 € HT le pain de 400 g).

5) Règlement intérieur du service périscolaire

Madame Camille LAMY explique que le règlement est mis à jour cette année afin de prendre en compte les remarques des familles représentées lors des comités de pilotage du service, les évolutions et adaptations pour faciliter et améliorer la gestion du service.

Le règlement est le cadre qui permet au service de mettre en œuvre et de faire vivre le projet éducatif. Ce document traite des règles à appliquer pendant les différents temps d'accueil de l'enfant : restauration scolaire, accueil de loisirs, temps d'activité périscolaire et des modalités d'inscription et de facturation ainsi que des pénalités en cas de non-respect des dispositions du document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement du service périscolaire au 1^{er} septembre 2018 tel que présenté.

6) Tarifs du service périscolaire

Madame Camille LAMY propose de réviser des différents temps d'accueil du service périscolaire suite à l'avis de la Commission Petite Enfance – Enfance – Jeunesse, réunie le 24 mai 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER les tarifs du service périscolaire selon les montants précisés dans le tableau ci-après :

Tarifs du service périscolaire appliqués au 1^{er} Septembre 2018 :

RESTAURATION SCOLAIRE	
Enfant en Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)	2.35 €
Q.F < 436	2.45 €
437 < Q.F < 544	3.10 €
545 < Q.F < 701	3.80 €
702 < Q.F < 914	4.55 €
915 < Q.F < 1200	5.05 €
1201 < Q.F < 1400	5.55 €
1401 < Q.F < 1600	6.05 €
1601 et + ou Q.F non fourni	6,50 €
Extérieurs	7.00 €
Adulte, réservé au personnel intervenant à titre exclusif dans l'école	7.50 €
ACCUEIL DE LOISIRS DU MATIN ET MERCREDI MIDI	
Q.F < 436	1.20 €

437 < Q.F < 544	1.25 €
545 < Q.F < 701	1.30 €
702 < Q.F < 914	1.35 €
915 < Q.F < 1200	1.40 €
1201 < Q.F < 1400	1.45 €
1401 < Q.F < 1600	1.50 €
1601 et + ou Q.F non fourni	1.55 €
Extérieurs	2.00 €
ACCUEIL DE LOISIRS DU SOIR	
Q.F < 436	1.70 €
437 < Q.F < 544	1.75 €
545 < Q.F < 701	1.80 €
702 < Q.F < 914	1.85 €
915 < Q.F < 1200	1.90 €
1201 < Q.F < 1400	1.95 €
1401 < Q.F < 1600	2.00 €
1601 et + ou Q.F non fourni	2.10 €
Extérieurs	2.50 €
PENALITES	
Pénalité pour retard en sortie d'un temps d'accueil fin de journée	5 € par ¼ d'heure.
Inscriptions d'urgence	Majoration de 5.00 €
Pénalité pour non-respect du règlement intérieur du service	5.00 €

- D'ABROGER toute délibération antérieure relative aux tarifs ou à leurs modalités d'application, notamment les délibérations des 22 juillet 2013 et 30 juin 2017.

7) Convention avec les correspondants de nuit (Régie Plus) entre Chambéry-Métropole – Cœur des Bauges et les communes de Barberaz et Saint-Baldoph

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2012, la Commune conventionne avec Chambéry-Métropole, Régie Plus et Barberaz afin de pouvoir bénéficier des services de correspondants de nuit.

Le coût de ces personnels, salariés de Régie Plus, est pris en charge par Chambéry-Métropole – Cœur des Bauges et par les communes pour un montant de 3 931 € chacune. Ce service est organisé pour renforcer dans les quartiers la qualité de vie et le lien social au bénéfice des habitants.

Suite à la suppression des emplois aidés, il a été convenu de revoir le dimensionnement du service avec la suppression d'une patrouille mensuelle pour maintenir le coût du service pour les communes.

Compte tenu du contexte local, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire ce dispositif et de signer une nouvelle convention pour un an dans les nouvelles conditions évoquées ci-dessus.

FINANCES

8) Guichet unique pour la maîtrise de l'énergie

Monsieur Roland MITHIEUX rappelle au Conseil municipal les délibérations en date du 12 décembre 2006 et du 5 novembre 2012 mettant en place et renouvelant l'adhésion de la Commune au « guichet unique pour la maîtrise de l'énergie ».

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 3 mai 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de résilier son adhésion à ce dispositif à compter du 1^{er} juin 2018 et d'abroger les délibérations en date du 12 décembre 2006 et du 5 novembre 2012 mettant en place et renouvelant l'adhésion de la Commune au « guichet unique pour la maîtrise de l'énergie ».

9) Admissions en non-valeur et effacement de dette

Monsieur Roland MITHIEUX présente une demande de la Trésorerie de Challes les Eaux concernant l'admission en non valeurs de plusieurs titres datant de 2006 à 2015, pour lesquels toutes les poursuites sont restées infructueuses.

Il fait également état d'une décision du tribunal d'instance de Chambéry de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de Madame Abla DJAADANE SERRAÏ pour des frais de garderie et de restaurant scolaire pour un montant de 443.80 €.

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

Vu la demande d'admission en non-valeurs présentée par Madame la Trésorière de Challes Les Eaux,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 3 mai 2018,

Monsieur Valentin HACHET s'abstenant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 2 voix contre (Messieurs Gilles VAUSSENAT et Ludovic MOLIN) :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

Nom du redevable	Désignation	Réf. Titre	Montant
ANDREI MIHAI DASCHIEV	Frais de fourrière	160/2012	169,70 €
BONESCU Marcel	Frais de fourrière	166/2011	91,50 €
CHIGUER CHARAZET	Frais de fourrière	161/2012	169,70 €
EL HADEF Selim	Dommages incendie volontaire	445/2010	625,00 €
FORTIN Stéphanie	Garderie et cantine 05/2014	73/2014	5,00 €
	Garderie et cantine 04/2015	111/2015	10,60 €
GALLOY Jean-Claude	Frais de fourrière	167/2011	220,30 €
GAMBIER Cyril	Garderie et cantine 03/2010	165/2010	8,35 €
	Garderie et cantine 04/2010	198/2010	16,83 €
	Garderie et cantine 05/2010	274/2010	15,30 €
	Garderie et cantine 06/2010	318/2010	25,89 €
	Garderie et cantine 09/2010	486/2010	22,95 €
	Garderie et cantine 10/2010	565/2010	13,77 €
	Garderie et cantine 11/2010	651/2010	6,12 €
MARTINATO MAREEL Gilles	Frais de fourrière	159/2012	114,50 €
OTSMAN Bouchra	Garderie et cantine 05/2013	114/2013	15,40 €
	Garderie et cantine 06-07/2013	130/2013	14,40 €
PARENT Freddy	Frais de fourrière	170/2011	220,30 €
TOTAL			1 765,61 €

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 au compte 6541,
- APPROUVE l'effacement de la dette de Madame Abla DJAADANE SERRAÏ pour des frais de garderie et de restaurant scolaire pour un montant de 443.80 €,

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 au compte 6542,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

PROJETS

10) Parking de Pré-Martin – Convention constitutive de groupement de commandes avec Chambéry-Métropole – Cœur des Bauges

Monsieur Laurent CLARET présente au Conseil le projet de convention constitutive de groupement de commandes à intervenir avec Chambéry-Métropole – Cœur des Bauges pour le réaménagement d'un arrêt de bus et du parking de Pré-Martin, entre la route d'Aprémont et le centre socioculturel. Ce projet a reçu un avis favorable de la Commission des Travaux réunie le 4 mai 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la réalisation de ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

11) Parking de Pré-Martin – Demande de subvention au Conseil départemental au titre du FDEC

Monsieur Laurent CLARET présente au Conseil le projet de réaménagement du parking de Pré-Martin, entre la route d'Aprémont et le centre socioculturel. Ce projet a reçu un avis favorable de la Commission des Travaux réunie le 4 mai 2018.

Il rappelle le coût prévisionnel des travaux de 95 058.50 € HT, qu'il convient de majorer des frais de maîtrise d'œuvre pour 15 120 € HT, soit un total de 110 178.50 € HT.

Il indique que ce dossier est susceptible d'être financé par le Département dans le cadre du Fonds Départemental d'Équipement des Collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de la réalisation de ce projet, pour lequel les crédits sont inscrits au budget,
- SOLLICITE l'aide du Département,
- AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention.

RESSOURCES HUMAINES

12) Personnel communal – Modification du tableau des emplois communaux

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la réorganisation des services, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30 pour assurer les fonctions d'assistant(te) ressources humaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer l'emploi au grade d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30 à compter du 1^{er} juin 2018.

- d'approuver le tableau des effectifs :

Nouveau tableau des emplois permanents au 1^{er} juin 2018 :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/06/2018			
CADRE D'EMPLOI	GRADE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
catégorie A : Attachés Territoriaux	Attaché Principal	1	Temps complet
catégorie B : Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe	1	Temps complet
catégorie C : Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	1	Temps complet
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	2	Temps complet
	<u>Adjoint Administratif Territorial</u>	<u>1</u>	<u>17 heures 30</u>
FILIERE TECHNIQUE			
catégorie B : Technicien Territorial	Technicien Territorial	1	Temps complet
catégorie C : Agent de Maîtrise Territorial	Agent de Maîtrise Principal	1	Temps complet
catégorie C : Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Territorial de 1ère classe	1	Temps complet
	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	2	Temps complet
		1	34h annualisées
	Adjoint Technique Territorial	1	Temps complet
1		29h30 annualisées	
FILIERE SECURITE			
catégorie C : Agent de Police Municipale	Brigadier -Chef Principal	1	Temps complet
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
catégorie C : ATSEM	Agent Spécialisé Principal de 1ère Classe des Ecoles Maternelles	3	Temps complet
FILIERE ANIMATION			
catégorie B : Animateur Territorial	Animateur Principal 2ème classe	1	Temps complet
catégorie C : Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe	1	Temps complet
		1	18h annualisées
	Adjoint Territorial d'Animation	1	29h30 annualisées

INFORMATIONS DIVERSES

- DIA : Monsieur le Maire indique que la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption dans le cadre des transactions notifiées depuis la dernière séance du Conseil.

- Modification du PLU : Madame Jacqueline ROL rappelle la tenue d'une enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Baldoph.

L'objet de la modification est notamment de :

- Lever partiellement et faire évoluer les servitudes périmètre d'attente de projet d'aménagement (PAPA) et inscrire une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur Nord.
- Apporter de légères modifications sur l'OAP des Crauses et sur le règlement sur cette zone afin de tenir compte des études opérationnelles.
- Créer des emplacements réservés afin de permettre la mise en œuvre du plan guide et supprimer les emplacements réservés n°4 et n°10 suite à la réalisation des travaux d'aménagement.
- Adapter et de préciser le contenu du règlement du PLU et de corriger des erreurs de retranscription graphique.

Les pièces du projet de modification n°1 du PLU de Saint-Baldoph ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés du 11 juin au 11 juillet 2018 inclus (31 jours), aux jours et heures d'ouverture habituels :

- à la mairie de Saint-Baldoph,
- au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges (106, allée des Blachères – 73026 Chambéry)

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de modification n°1 du PLU dans les lieux aux jours et heures suivants :

- à la mairie de Saint-Baldoph (Chemin de la Mairie) le samedi 16 juin de 9h à 11h30
- au siège de Chambéry métropole-Cœur des Bauges (106, allée des Blachères - 73026 Chambéry) le vendredi 22 juin de 13h30 à 17h
- à la mairie de Saint-Baldoph (Chemin de la Mairie) le samedi 7 juillet de 9h à 11h30

- Nouveaux rythmes scolaires : Monsieur Roland MITHIEUX donne lecture du courrier par lequel le Conseil Départemental de l'Education Nationale a entériné le retour à la semaine de 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire.
- Tribunal administratif : Monsieur Roland MITHIEUX donne lecture de la décision du 29 mai 2018 qui conclut à une annulation partielle des dispositions du PLU pour les parcelles de deux requérants.
- Cession foncière : Monsieur Roland MITHIEUX informe de l'engagement d'une procédure de sélection de promoteurs pour la réalisation d'une dizaine de logements dans le quartier du Nant.
- Aménagements de l'entrée Nord de la Commune route d'Apremont : Réunion publique mercredi 27 juin à 19h, salle de Pré-Martin.
- Prochain conseil municipal : vendredi 6 juillet à 19h.